



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	14
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
1.8.3.	Le traitement	14
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	20
2.1.	Modalités de tarification	20
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	22
2.3.	Recettes.....	24
3.	Indicateurs de performance	25
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	25
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	27
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	27
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	28
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	28
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	31
3.8.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	31
3.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	32
4.	Financement des investissements.....	33
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC ROUMOIS SEINE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bourneville-Sainte-Croix, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune-la-Mare, Trouville-la-Haule
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 18 décembre 2017 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/11/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants :

AVENANT N° 1	
Objet	Intégration de la nouvelle station de Quillebeuf sur Seine
Visa de la préfecture	29/11/2010
Date d'application	29/11/2010

AVENANT N° 2	
Objet	Intégration nouvelles installations
Visa de la préfecture	18/11/2015
Date d'application	18/11/2015

AVENANT N° 3		
Objet	Prolongation au 30/11/2018	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE
Visa de la préfecture	01/12/2017	Accusé certifié exécutoire
Date d'application	01/12/2017	Réception par le préfet : 23/07/2018 Affichage : 11/07/2018

- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 2 000 habitants au 31/12/2017.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 910 abonnés au 31/12/2017 (909 au 31/12/2016).

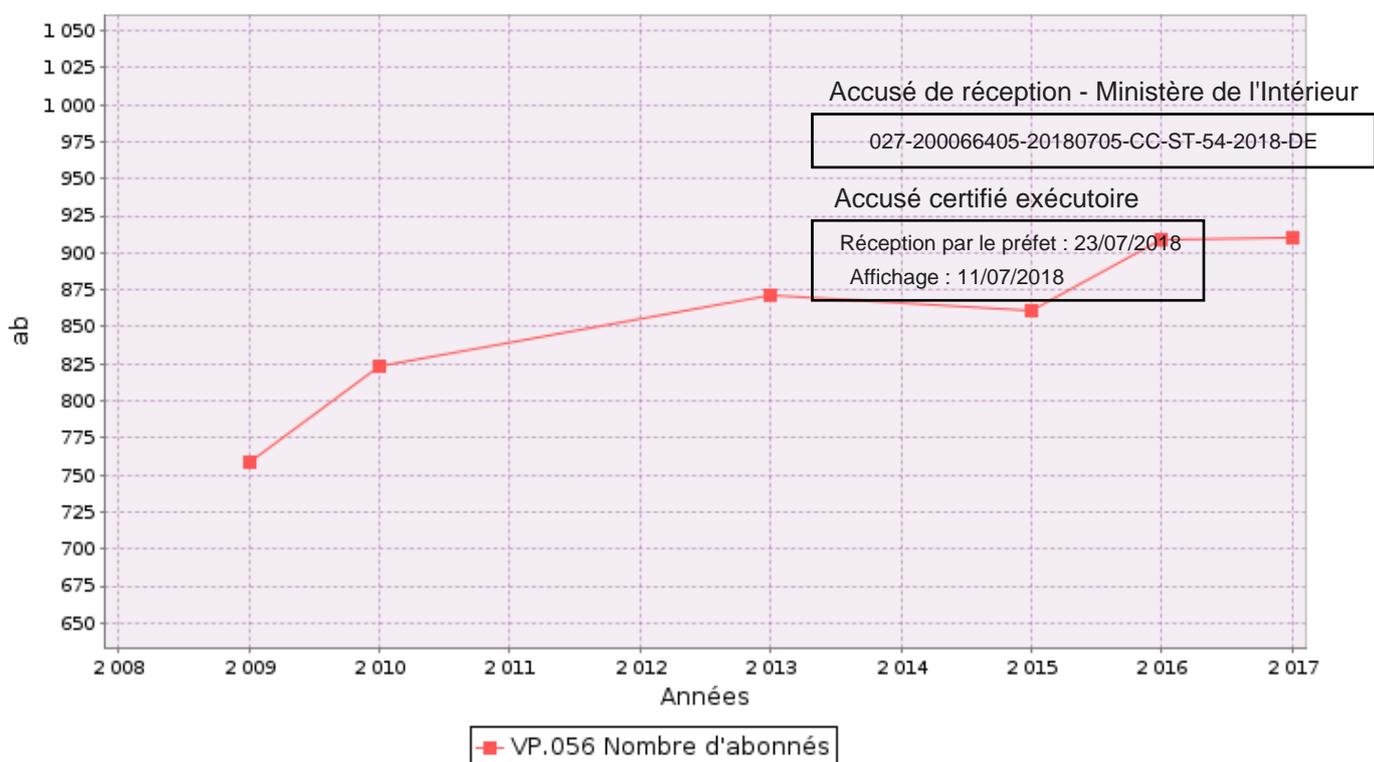
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Bourneville-Sainte-Croix	293			295	
Quillebeuf-sur-Seine	437			337	
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	58			58	
Sainte-Opportune-la-Mare	17			16	
Trouville-la-Haule	104			104	
Total	909			910	0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 925.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,9 abonnés/km) au 31/12/2017. (55,84 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2017.

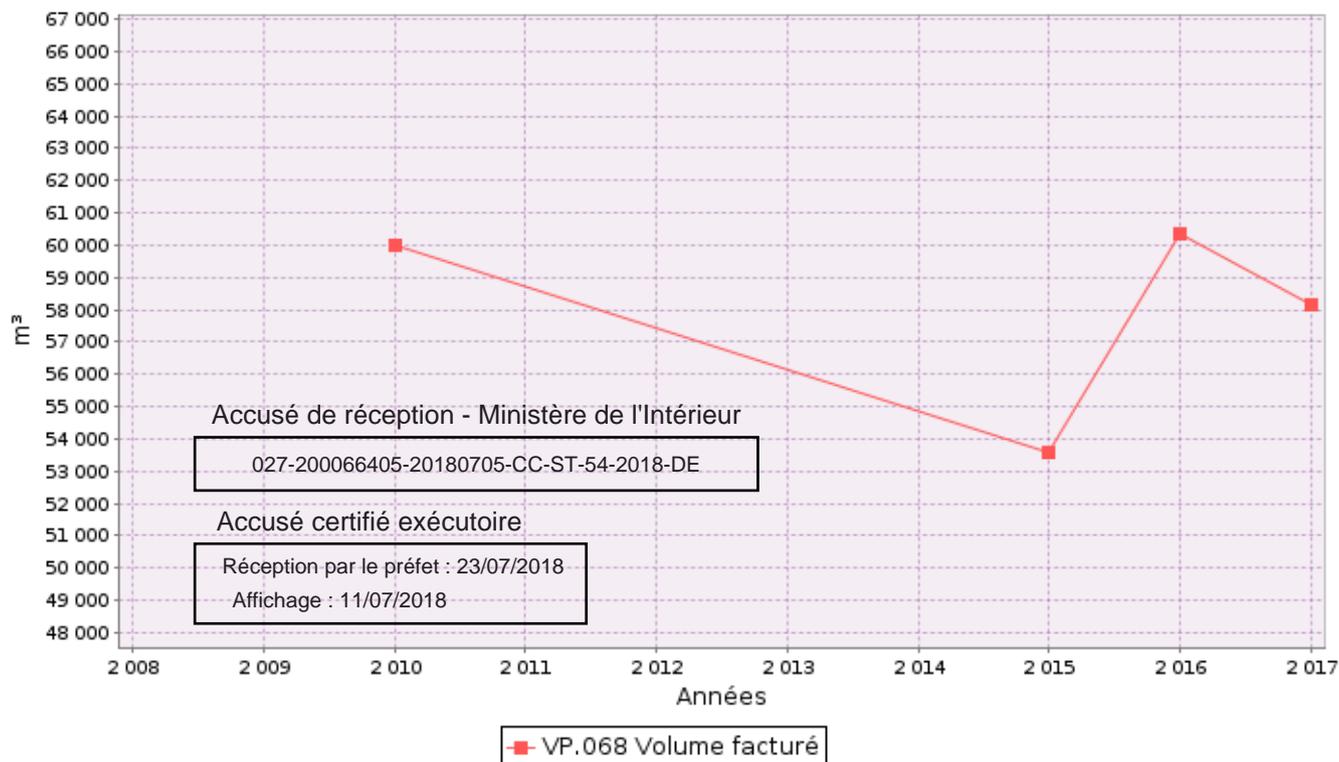


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	60358	58148	-3,7%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	60 358	58 148	-3,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.





1.0. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2017, le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,14 km de réseau unitaire hors branchements,
- 16,14 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 16,28 km (16,28 km au 31/12/2016).

Il n'y a pas d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Les principales caractéristiques des réseaux sont récapitulées ci-dessous :

Répartition par matériaux :

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	77,27
Pvc	17,07
Polyéthylène expansé haute densité	5,06
Béton	0,2
Autres	0,41

Diamètres des canalisations :

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	74,48
Circulaire 150	12,11
Circulaire 63	5,06
Circulaire 160	3,78
Circulaire 75	3,18
Autres	1,39

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	1972,07	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	10610,92	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	66,02	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	32,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	95,1	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	286,89	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	1418,8	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	823,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	329,24	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	517,16	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	131,7	Refoulement	Eaux usées
Total		16283,9		

Les équipements de réseau.

Type d'équipement	Nombre
Tampons	451

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2016	2017
PR des Argilières - Trouville la Haule	711	840
PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	786	722
PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	177	159
PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	3 237	2 837
PR Rue de l'église - Saint Aubin	977	2 891
RhizoSTEP de Trouville la Haule	1 958	4 469
STEP de Bourneville	30 575	29 099
STEP de Quillebeuf sur Seine	54 248	53 191
Total	92 669	94 208

Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
RhizoSTEP de Trouville la Haule	2014	300	Domestique séparatif	Rhizostep	Oui	Non	TROUVILLE-LA-HAULE
STEP de Quillebeuf sur Seine	2010	1 500	Domestique séparatif	Boues activées	Oui	Non	QUILLEBEUF-SUR-SEINE
STEP de Bourneville	1989	800	Domestique séparatif	Boue activée	Non	Non	BOURNEVILLE

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	10 m3/h	1980	Oui	Non
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	10 m3/h	1997	Oui	Non
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	16 m3/h	1980	Oui	Non
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	PR Rue de l'église - Saint Aubin	7 m3/h	2015	Oui	Non
TROUVILLE-LA-HAULE	PR des Argilières - Trouville la Haule	0 m3/h	1992	Oui	Non
TROUVILLE-LA-HAULE	PR Trouville la Haule	0 m3/h	1992	Oui	Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CG-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
BOURNEVILLE	294	292	293	293	295	0,7%
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	445	440	434	437	437	0%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	14	14	14	58	58	0%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	17	16	17	16	-5,9%
TROUVILLE-LA-HAULE	104	103	104	104	104	0%
Total	874	866	861	909	910	0,11%

Les clients par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
BOURNEVILLE	293	291	292	292	294	0,7%
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	443	437	431	435	433	-0,5%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	14	14	14	58	58	0%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	17	16	17	16	-5,9%
TROUVILLE-LA-HAULE	104	103	104	104	104	0%
Total	871	862	857	906	905	-0,11%

Les volumes consommés par communes

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
BOURNEVILLE	19 008	18 486	19 203	19 119	20 374	6,6%
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	30 146	27 329	24 403	29 228	25 151	-13,9%
027-200066405-2018-07-03-1101018	990	1 105	1 067	3 336	4 624	38,6%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	794	843	716	867	700	-19,3%
Accusé certifié exécutoire	7 968	9 241	9 729	7 808	7 299	-6,5%
Trouville-la-Haule	7 968	9 241	9 729	7 808	7 299	-6,5%
Total	58 906	57 004	55 118	60 358	58 148	-3,66%

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2017	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
BOURNEVILLE	295	286	9	0
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	437	430	7	0
SAINTE-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	58	55	3	0
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	16	16	0	0
TROUVILLE-LA-HAULE	104	103	1	0
Repartition (%)	-	97,8	2,2	0
Total	910	890	20	0

Les volumes consommés par tranche

Commune	2017	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
BOURNEVILLE	20 374	18 166	2 208	0
QUILLEBEUF-SUR-SEINE	25 151	23 043	2 108	0
SAINTE-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	4 624	3 853	771	0
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	700	700	0	0
TROUVILLE-LA-HAULE	7 299	6 851	448	0
Total de la collectivité	58 148	52 613	5 535	0
Consommation moyenne par type de branchement	63,9	59,12	276,75	0

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Accusé certifié exécutoire
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP TROUVILLE LA HAULE

Code Sandre de la station : 032766501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		25/03/2014									
Commune d'implantation		Trouville-la-Haule (27665)									
Lieu-dit		Le val Anger – Rue de la sablonnière									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		104									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Rejet							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mai 2017	Oui	4,5	98,6	51,5	92,9	9,8	95,3	50,33	55,5	8,05	27

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : STEP QUILLEBEUF SUR SEINE

Code Sandre de la station : 032748501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			01/01/1985								
Commune d'implantation			Quillebeuf-sur-Seine (27485)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1450								
Nombre d'abonnés raccordés			437								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			242								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Estuaire (dont étang salé)						
			Nom du milieu récepteur		Baie de Seine						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO		125			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL		20			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mai 2017	Oui	1,5	99,5	29	97,2	1,5	99,7	2,03	97,5	6	47,1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

STEU N°3 : STEP BOURNEVILLE
Code Sandre de la station : 032710701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/01/1989								
Commune d'implantation			Bourneville-Sainte-Croix (27107)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			800								
Nombre d'abonnés raccordés			295								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur			Infiltration					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES		30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mai 2017	Oui	7	99,6	76	98,3	22	99,1	13,47	93,6	4,6	87,3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP TROUVILLE LA HAULE (Code Sandre : 032766501000)	0	0
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	20	18
STEP BOURNEVILLE (Code Sandre : 032710701000)	5,9	8
Total des boues produites	25,9	26

1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP TROUVILLE LA HAULE (Code Sandre : 032766501000)	0	0
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	26	11,05
STEP BOURNEVILLE (Code Sandre : 032710701000)	6,84	7,24
Total des boues évacuées	32,8	18,3

1.8.3. Le traitement

EVOLUTION GENERALE DES CHARGES ENTRANTES (VOLUMES ET DBO5)

Charge hydraulique :

	2016	2017
RhizoSTEP de Trouville la Haule	24,64%	37,39%
STEP de Bourneville	190,07%	40%
STEP de Quillebeuf sur Seine	32,85%	28,76%

Charge polluante : Volume entrant x concentration DB05 par rapport capacité nominale :

	2016	2017
RhizoSTEP de Trouville la Haule	31,48%	27,17%
STEP de Bourneville	509,22%	196,47%
STEP de Quillebeuf sur Seine	29,48%	29,28%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2016	2017
RhizoSTEP de Trouville la Haule	Entrée	6 379	9 485
RhizoSTEP de Trouville la Haule	Sortie	6 379	9 485
STEP de Bourneville	Entrée	26 652	27 995
STEP de Bourneville	Sortie	26 652	27 995
STEP de Quillebeuf sur Seine	Entrée	30 889	32 521
STEP de Quillebeuf sur Seine	Sortie	31 367	30 642

LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2016	2017
Consommation en KWh	92 669	94 208

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

LES PASSAGES CAMERA

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2017
Hydrocurage préventif (ml)	1373
Hydrocurage ponctuel réseau (nombre)	3
Longueur hydrocurée réseau (ml)	150
Nettoyage postes de relevage (nombre)	10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE :

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2016	2017
Entretien niveau 2	3	8
Contrôles réglementaires	12	14

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements)

Pour mieux comprendre, ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2016	2017
Curatif	2	7
Préventif	1	1

Contrôles réglementaires :

Ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques :

Ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs, ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION :

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Quillebeuf-sur-Seine	1373

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année ::

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Quillebeuf-sur-Seine	27/02/17	GRANDE RUE	373
Quillebeuf-sur-Seine	28/02/17	QUAI DE SEINE	620
Quillebeuf-sur-Seine	28/02/17	RUE DU MOULIN	380

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Quillebeuf-sur-Seine	1	Sur branchement privé (facturable)	20
Quillebeuf-sur-Seine	2	Sur réseau unitaire	130
Total	3		150

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Quillebeuf-sur-Seine	06/02/17	110 GRANDE RUE
Quillebeuf-sur-Seine	09/02/17	110 GRANDE RUE
Quillebeuf-sur-Seine	07/03/17	1 VERDUN (Place de)

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Nombre
Quillebeuf-sur-Seine	8
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	1
Trouville-la-Haule	1
Total	10

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Quillebeuf-sur-Seine	09/06/17	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	09/06/17	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	22/06/17	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	05/07/17	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	07/07/17	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	07/07/17	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	17/07/17	STEP de Quillebeuf sur Seine
Quillebeuf-sur-Seine	15/11/17	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	05/07/17	PR Rue de l'église - Saint Aubin
Trouville-la-Haule	05/07/17	PR des Argilières - Trouville la Haule

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Quillebeuf-sur-Seine	06/02/17	110 GRANDE RUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Quillebeuf-sur-Seine	09/02/17	110 GRANDE RUE
Quillebeuf-sur-Seine	09/02/17	110 GRANDE RUE
Quillebeuf-sur-Seine	21/02/17	1 VERDUN (Place de)
Quillebeuf-sur-Seine	01/03/17	1 VERDUN (Place de)
Quillebeuf-sur-Seine	03/04/17	10 BAC (Place du)
Quillebeuf-sur-Seine	13/06/17	2 BERNARD PICOULT (Quai)
Quillebeuf-sur-Seine	19/06/17	PLACE DU PHARE
Quillebeuf-sur-Seine	10/08/17	18 DOCTEUR MATHIEU (Rue du)
Quillebeuf-sur-Seine	30/08/17	PLACE DU VERDUN
Quillebeuf-sur-Seine	23/11/17	Rue des QUATRE VENTS
Quillebeuf-sur-Seine	29/11/17	Rue des QUATRE VENTS
Quillebeuf-sur-Seine	30/11/17	4 QUATRE VENTS (Rue des)

LES INTERVENTION DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau :

Synthèse :

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bourneville	1	1	2
Quillebeuf-sur-Seine	5	0	5
Trouville-la-Haule	1	0	1
Total	7	1	8

Détail :

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bourneville	STEP de Bourneville	Pompe de relèvement n°1	16/01/17	Curatif
Bourneville	STEP de Bourneville	Pompe de relèvement n°1	21/02/17	Préventif
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	ELECTRICITE BT	25/01/17	Curatif
Quillebeuf-sur-Seine	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	Télésurveillance	13/07/17	Curatif
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Agitateur silo boues n°1	04/10/17	Curatif
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	CLARIFICATION & RECIRCULATION	04/10/17	Curatif
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	06/11/17	Curatif
Trouville-la-Haule	PR Trouville la Haule	PR Trouville la Haule	25/04/17	Curatif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

	Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Seine	Quillebeuf-sur-Seine	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	PR Principal de l'Eglise - Quillebeuf sur Seine	04/09/17
Seine	Quillebeuf-sur-Seine	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	PR des Pilotes - Quillebeuf sur Seine	04/09/17
Seine	Quillebeuf-sur-Seine	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	PR des Pompiers HLM - Quillebeuf sur Seine	04/09/17
	Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	PR Rue de l'église - Saint Aubin	PR Rue de l'église - Saint Aubin	04/09/17
	Trouville-la-Haule	PR Trouville la Haule	PR Trouville la Haule	04/09/17
	Trouville-la-Haule	PR des Argilières - Trouville la Haule	PR des Argilières - Trouville la Haule	04/09/17

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Potence sur pied avec treuil bassin aération	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Potence sur pied avec treuil silo boues n°1	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Potence déplaçable poste de recirculation des boues	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Potence sur pied avec treuil silo boues n°2	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Pied de potence recirculation	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Potence déplaçable poste de dégazage	04/09/17
Quillebeuf-sur-Seine	STEP de Quillebeuf sur Seine	Pied de potence dégazage	04/09/17
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	PR Rue de l'église - Saint Aubin	Potence avec palan poste	04/09/17

PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU SERVICE :

Localisation	Proposition	Délai
Réseau	Inciter les clients dont les branchements sont mal raccordés à déconnecter leurs eaux de toiture du réseau d'eau usée.	Souhaitable
Quillebeuf sur Seine	Prévoir la réhabilitation du réseau et continuer les contrôles de branchements pour obtenir un état des lieux du réseau.	Souhaitable
Grande Rue à Quillebeuf sur Seine	Des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'électricité doivent être entrepris prochainement dans cette rue. Le réseau d'eau usée est aussi à reprendre sur la totalité de la rue (contre pente, ...). Ces travaux de réfection du réseau d'eau usée devraient rapidement être entrepris afin d'intervenir avant la réfection des autres réseaux ou en tranche commune avec les autres concessionnaires présents dans la rue.	Urgent
STEP de Bourneville	Nous maintenons au mieux l'état et le traitement de la station, dans l'attente de construction de la nouvelle. Les difficultés reposent sur les sur-débits.	2017
Réseau de Trouville la Haule	La nouvelle station est sujette à des arrivées importantes d'eaux lors des épisodes pluviaux notamment : finaliser le diagnostic sur le réseau afin de déterminer l'origine de ces arrivées.	2017
Réseau de Bourneville	Beaucoup d'eau parasite dans le réseau. Il convient de trouver une solution à ce phénomène qui perturbe très fortement le fonctionnement de la station qui est obsolète	2017

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	/	/
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,6 €/m ³	3 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,7805 €/m ³	1,8 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18 décembre 2017 effective à compter du 1^{er} janvier 2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. **Facture d'assainissement type (D204.0)**



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	312,00	360,00	15,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	312,00	360,00	15,4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	213,66	216,00	1,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	213,66	216,00	1,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28,80	-20%
VNF Rejet :	___	___	___%
Autre : _____	___	___	___%
TVA	56,17	60,48	7,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	92,17	89,28	-3,1%
Total	617,83	665,28	7,7%
Prix TTC au m³	5,15	5,54	7,6%

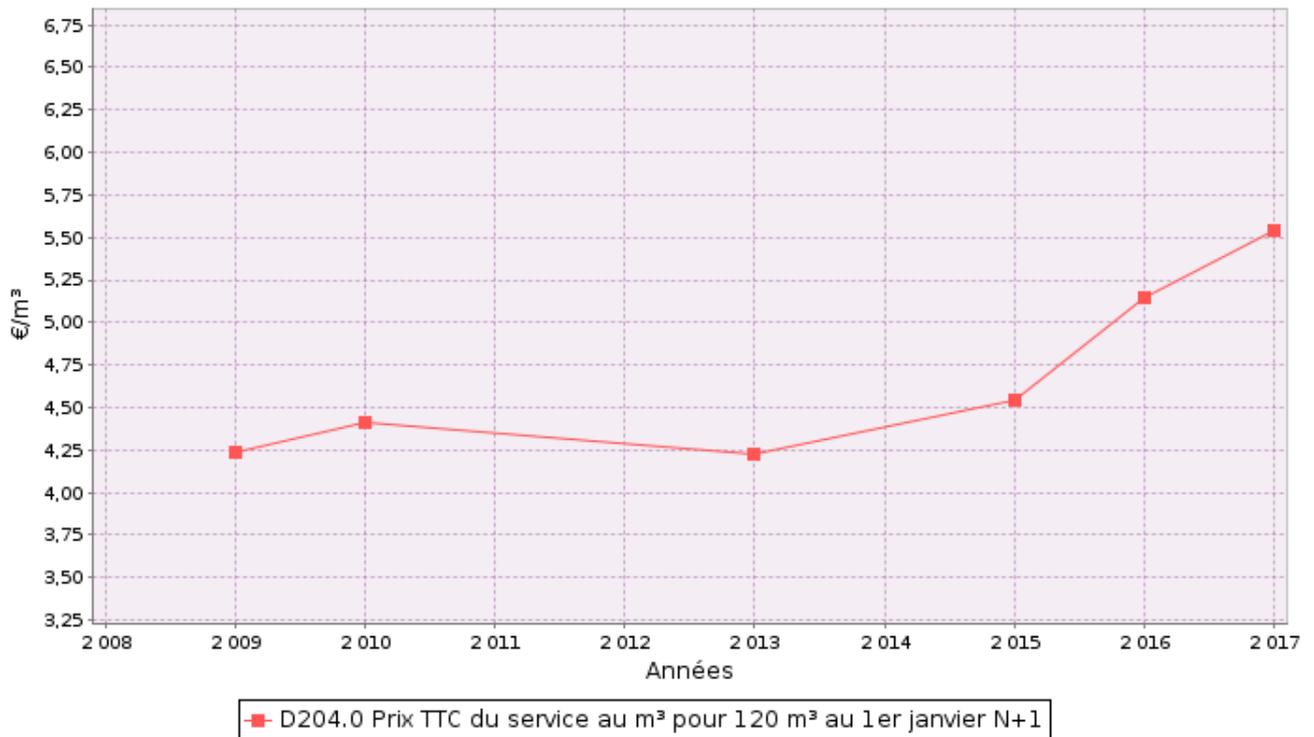
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	140 405,00	152,400,00	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	12785,06	8109,62	
Prime de l'Agence de l'Eau	20964,78	9152,16	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	174 154,84	169 661,78	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,38% des 925 abonnés potentiels (98,27% pour 2016).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	11,48%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2017 (85 pour 2016).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	6,6	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	27,95	100	100
STEP BOURNEVILLE	84,48	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	6,6	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	27,95	100	100
STEP BOURNEVILLE	84,48	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP TROUVILLE LA HAULE	6,6	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	27,95	100	100
STEP BOURNEVILLE	84,48	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP TROUVILLE LA HAULE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les

027-200066405-20180705-CC-S1-54-2018-DE

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP QUILLEBEUF SUR SEINE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11,05
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		11,05

STEP BOURNEVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...Méthanisation	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,24

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTESE DE LA CONFORMITE DES STEP :

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2016	2017
RhizoSTEP de Trouville la Haule	1	2
STEP de Bourneville	1	1
STEP de Quillebeuf sur Seine	2	2

Conformité des stations d'épurations

STEP	2016	2017	Evaluation de la conformité par l'exploitant
RhizoSTEP de Trouville la Haule	100%	100%	Conforme
STEP de Bourneville	100%	100%	Conforme
STEP de Quillebeuf sur Seine	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2017, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2016).

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	250 871,67	228 432,08
Epargne brute annuelle en €	147 104,98	128 023,14
Durée d'extinction de la dette en années	1,71	1,78

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	—	10 054,36
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	—	299 606
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2016	—	3,36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

4. Financement des investissements

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Bourneville Sainte Croix :

Des entreprises ont été retenues, après consultation, pour la construction de la future station d'épuration qui répondra aux besoins en urbanisation de la commune de Bourneville Sainte Croix.

Des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

Actualisation du zonage de Bourneville Sainte Croix :

Après étude, un zonage actualisé a été soumis à enquête publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	—	2 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	32,8	18,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	5,15	5,54
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,27%	98,38%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	—	—
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	—	—
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	—%	—%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	—%	—%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	—	—
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	—
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	—%	3,36%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	—	—

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-54-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018